



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Ordre des arts et lettres

Question écrite n° 60716

### Texte de la question

M Charles Ehrmann attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la manifestation qui s'est déroulée le 14 juillet 1992 à l'Ambassade de France d'Afrique du sud à Preroria au cours de laquelle un chanteur sud-Africain surnommé le « Zoulou blanc » a été fait Chevalier des Arts et des Lettres. Les us et coutumes en la matière exigeant que le récipiendaire ait hautement œuvré au développement de la culture française, il souhaiterait connaître les mérites de l'impétrant en ce domaine.

### Texte de la réponse

Reponse. - M Johnny Clegg, artiste de variétés de nationalité sud-africaine, a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre des arts et des lettres par arrêté du 15 juin 1990, à l'occasion de la promotion annuelle des étrangers, au même titre que différentes personnalités telles que : Mme Pierrette Alarie, artiste lyrique canadienne, MM Jerome Andrews et William Forsythe, chorégraphes américains, M Tony Cragg, sculpteur britannique, M Klaus Drese, directeur de l'opéra de Vienne, M Toshihiro Isa, peintre sur kimonos, M John Montague, poète irlandais, M Jan Saudek, photographe tchèque, ou M Oleg Vinogradov, maître de ballet de l'ex-URSS. En effet, le décret n° 75-939 du 29 septembre 1975 modifiant le décret n° 57-549 du 2 mai 1957 portant institution de l'ordre des arts et des lettres précise, dans son article 1er, que cette décoration a pour objet de « récompenser les personnes qui se sont distinguées par leurs créations dans le domaine artistique ou littéraire ou pour la contribution qu'elles ont apportée au rayonnement des arts et des lettres en France et dans le monde ». C'est conformément aux usages que M l'ambassadeur de France a remis les insignes de son grade à M Johnny Clegg.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ehrmann Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60716

**Rubrique :** Decorations

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1992, page 3613